

Faciliter l'accès des usagers aux Maisons et Pôles de Santé Pluridisciplinaires

Fiche 6

Action 1.2.2

Axe 1 : Favoriser l'attractivité et l'aménagement du territoire
Objectif 1.2 : Améliorer le maillage territorial

Diagnostic	<p>L'objectif du Conseil général est d'assurer à chaque loir-et-chérien d'être à dix minutes d'une compétence de santé, cela passe par le maillage territorial efficient et la disparition des zones sous-dotées voire « blanches », en professionnels de santé. Le gommage des inégalités territoriales d'accès aux soins passe également par sa capacité à mettre en place un réseau de transport pour l'accès aux sites médicaux, paramédicaux ou médico-sociaux, dont les MSP</p> <p>Pour les personnes qui vivent dans les zones rurales, les MSP présentent l'avantage d'être à proximité, avec des locaux accessibles et d'offrir une multitude de services. Toutefois, pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ou les personnes en situation précaire, il a été mis en place les transports à la demande et le transport solidarité santé. L'idée est de proposer l'installation auprès de chaque MSP d'un arrêt de bus au plus près de l'issue principale des locaux et de réduire ainsi la pénibilité du trajet aux usagers de ces transports à la carte</p>
Enjeux	<p>Améliorer les conditions de transport et d'accès des personnes les plus fragiles aux locaux d'une MSP Permettre l'identification de nos politiques de transports et de santé au plus grand nombre et communiquer sur les dispositifs Inclure le transport spécifique comme un facteur indispensable à l'amélioration de la qualité des parcours de santé et social de personnes spécifiques</p>
Actions	<p>Demander l'inclusion dans le cahier des charges des collectivités qui souhaitent construire une MSP des travaux liés à l'implantation sur leur domaine public d'un arrêt de bus et à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (mobiliier, travaux du rehaussement du trottoir, etc.)</p> <p>Inclure l'achat du mobilier et les travaux nécessaires à sa pose et à son accès dans les travaux éligibles retenus au titre des aides déjà existantes (l'entretien et la maintenance, restant l'affaire de la collectivité, par gestion directe ou contractualisée)</p> <p>Développer une communication efficace sur les transports à la demande, voire se servir des arrêts de bus comme support de communication (annuaire des services et téléphone, etc.)</p>
Public(s) visé(s)	Usagers des transports à la demande y compris les personnes à mobilité réduite
Pilote(s)	DADOPS
Partenaires et ressources partenariales	<p>Partenaires : URPS-ML, ARS, FMPS Centre, collectivités locales Ressources partenariales : <u>PTS</u> : Objectif 2 : Relever le défi des professionnels de santé Action 2.4: développer les exercices regroupés</p>
Leviers/freins	<p>Freins : faire accepter un coût de travaux supplémentaire aux collectivités qui portent le projet Levier : modifier nos aides à la création de maisons et de pôles de santé</p>
Moyens mobilisés	<p>Service des transports du Loir-et-Cher et service des routes du Conseil général pour repérer l'existant et faire des propositions de réalisation dans les communes (ou communautés de communes concernées en charge de la voirie)</p> <p>Modification du cahier des charges et des conditions d'éligibilité de nos aides Financement : Communes, Communauté de Communes, Conseil général, Conseil Régional, État (Préfecture et ARS)</p>
Échéancier	À court terme pour les modifications des conditions d'octroi d'aides à la construction incluant dans les aménagements extérieurs l'implantation d'un arrêt de bus
Indicateurs du suivi et évaluation proposés	Évolution des fréquentations des usagers dans les Maisons et Pôles de Santé